

1

Bilan au 31 décembre 2019

ACTIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Or	01	49 110,9	42 237,3	+ 6 873,6
Placements de devises	02, 25	794 015,3	763 727,9	+ 30 287,4
Position de réserve au FMI	03, 23	1 368,7	1 188,4	+ 180,3
Moyens de paiement internationaux	04, 23	4 380,6	4 440,6	- 60,0
Crédits d'aide monétaire	05, 23	276,2	260,3	+ 15,9
Créances en francs résultant de pensions de titres	22	6 529,0	-	+ 6 529,0
Titres en francs	06	4 074,3	3 977,1	+ 97,2
Immobilisations corporelles	07	449,8	435,5	+ 14,3
Participations	08, 24	135,3	151,0	- 15,7
Autres actifs	09, 26	616,3	650,7	- 34,4
Total		860 956,3	817 068,8	+ 43 887,5

PASSIF

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Billets de banque en circulation	10	84 450,1	82 238,8	+ 2 211,3
Comptes de virement des banques résidentes		505 810,6	480 634,3	+ 25 176,3
Engagements envers la Confédération	11	23 481,5	15 612,6	+ 7 868,9
Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes		30 164,1	37 101,7	- 6 937,6
Autres engagements à vue	12	31 997,4	41 478,6	- 9 481,2
Engagements en francs résultant de pensions de titres		-	-	-
Propres titres de créance		-	-	-
Engagements en monnaies étrangères	13, 25	13 314,7	34 811,8	- 21 497,1
Contrepartie des DTS alloués par le FMI	04	4 417,9	4 486,5	- 68,6
Autres passifs	14, 26	237,5	472,2	- 234,7
Fonds propres				
Provision pour réserves monétaires ¹		73 216,3	67 792,9	+ 5 423,4
Capital-actions	15	25,0	25,0	-
Réserve pour distributions futures ¹		44 989,5	67 348,4	- 22 358,9
Résultat de l'exercice		48 851,7	- 14 934,0	+ 63 785,7
Total des fonds propres		167 082,5	120 232,3	+ 46 850,2
Total		860 956,3	817 068,8	+ 43 887,5

1 Avant affectation du bénéfice, voir page 166.

2

Compte de résultat et affectation du bénéfice de l'exercice 2019

COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs

	Voir annexe, chiffre	2019	2018	Variation
Résultat de l'or		6873,5	-256,7	+ 7130,2
Résultat des positions en monnaies étrangères	16	40333,6	-16337,5	+ 56671,1
Résultat des positions en francs	17	2058,8	2046,2	+ 12,6
Autres résultats	18	-18,6	-4,8	-13,8
Résultat brut		49247,3	-14552,7	+ 63800,0
Charges afférentes aux billets de banque		-63,8	-56,8	-7,0
Charges de personnel	19, 20	-177,1	-174,5	-2,6
Autres charges d'exploitation	21	-121,4	-122,9	+ 1,5
Amortissements sur les immobilisations corporelles	07	-33,3	-27,1	-6,2
Résultat de l'exercice		48851,7	-14934,0	+ 63785,7

AFFECTATION DU BÉNÉFICE DE L'EXERCICE

En millions de francs

	2019	2018	Variation
- attribution à la provision pour réserves monétaires	-5857,3	-5423,4	-433,9
= Résultat annuel distribuable	42994,4	-20357,4	+ 63351,8
+ bénéfice reporté (réserve pour distributions futures avant affectation du bénéfice)	44989,5	67348,4	-22358,9
= Bénéfice porté au bilan	87983,9	46991,0	+ 40992,9
- versement d'un dividende de 6%	-1,5	-1,5	-
- distribution à la Confédération et aux cantons	-4000,0	-2000,0	-2000,0
= Report aux comptes de l'exercice suivant (réserve pour distributions futures après affectation du bénéfice)	83982,4	44989,5	+ 38992,9

3

Variation des fonds propres

En millions de francs

	Capital-actions	Provision pour réserves monétaires	Réserve pour distributions futures	Résultat de l'exercice	Total
Fonds propres au 1^{er} janvier 2018	25,0	62 771,2	20 000,0	54 371,6	137 167,8
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 021,7		-5 021,7	
Attribution à la réserve pour distributions futures			47 348,4	-47 348,4	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
Résultat de l'exercice				-14 934,0	-14 934,0
Fonds propres au 31 décembre 2018 (avant affectation du bénéfice)	25,0	67 792,9	67 348,4	-14 934,0	120 232,3
Fonds propres au 1^{er} janvier 2019	25,0	67 792,9	67 348,4	-14 934,0	120 232,3
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 423,4		-5 423,4	
Prélèvement sur la réserve pour distributions futures			-22 358,9	22 358,9	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-2 000,0	-2 000,0
Résultat de l'exercice				48 851,7	48 851,7
Fonds propres au 31 décembre 2019 (avant affectation du bénéfice)	25,0	73 216,3	44 989,5	48 851,7	167 082,5
Proposition d'affectation du bénéfice					
Dotation de la provision pour réserves monétaires selon LBN		5 857,3		-5 857,3	
Attribution à la réserve pour distributions futures			38 992,9	-38 992,9	
Versement d'un dividende aux actionnaires				-1,5	-1,5
Distribution à la Confédération et aux cantons				-4 000,0	-4 000,0
Fonds propres après affectation du bénéfice	25,0	79 073,6	83 982,4	-	163 081,0

4.1 PRINCIPES DE COMPTABILISATION ET D'ÉVALUATION**GÉNÉRALITÉS****Principes**

La Banque nationale suisse est une société anonyme régie par une loi spéciale. Elle a deux sièges, l'un à Berne et l'autre à Zurich. Les comptes annuels 2019 ont été établis en conformité avec les dispositions de la LBN et du CO ainsi qu'avec les principes d'établissement des comptes figurant dans la présente annexe. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entreprise. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC (recommandations relatives à la présentation des comptes), sauf si une disposition dérogatoire a été définie. Ils s'écartent des Swiss GAAP RPC lorsque ces recommandations sont en contradiction avec la LBN ou s'il s'agit de tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale. Ainsi, en dérogation aux Swiss GAAP RPC, la Banque nationale ne dresse pas de tableau des flux de trésorerie. La structure et la dénomination des postes des comptes annuels prennent en considération les particularités de l'activité d'une banque centrale.

Lors de sa séance du 28 février 2020, le Conseil de banque a approuvé le *Rapport financier* de l'exercice 2019, destiné au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Modifications d'une année à l'autre

Par rapport à l'exercice précédent, les principes de comptabilisation et d'évaluation sont restés inchangés.

Tableau des flux de trésorerie

Selon l'art. 29 LBN, la Banque nationale est dispensée de dresser un tableau des flux de trésorerie.

Dettes financières

Selon la Swiss GAAP RPC 31, les conditions relatives aux dettes financières doivent être indiquées dans l'annexe. Compte tenu du statut particulier d'une banque centrale, la pertinence d'une telle publication reste toutefois limitée. La majeure partie des passifs de la Banque nationale reflète directement la mise en œuvre de la politique monétaire, à savoir l'injection ou la résorption de liquidités sur le marché monétaire. Les dettes en francs ne font courir aucun risque de liquidité ni de refinancement à la BNS puisque celle-ci dispose du monopole d'émission des billets de banque. La BNS peut en tout temps faire face à ses obligations, car elle est en mesure de créer elle-même les liquidités dont elle a besoin et de déterminer le niveau ainsi que la structure de son financement. Dans ces circonstances, on a renoncé à mentionner en détail les conditions relatives aux dettes financières.

Comptes consolidés

La Banque nationale ne détient aucune participation importante soumise à l'obligation de consolidation. Par conséquent, elle ne dresse pas de comptes consolidés.

Les opérations de la Banque nationale sont saisies et évaluées le jour de leur conclusion. Leur comptabilisation n'intervient cependant qu'au jour valeur. Les opérations déjà conclues avec valeur postérieure au 31 décembre 2019 figurent dans les opérations hors bilan.

Saisie des opérations

Les charges et les produits sont délimités dans le temps, c'est-à-dire attribués à l'exercice auquel ils sont rattachés économiquement.

Délimitation des résultats dans le temps

La Banque nationale est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'art. 8 LBN. L'exonération s'applique aussi bien à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Impôt sur les bénéfices

Les droits des actionnaires de la Banque nationale sont restreints par la loi; les actionnaires ne peuvent influencer sur les décisions de la BNS en matière financière et opérationnelle. Les services bancaires pour les membres des organes de direction sont fournis aux conditions usuelles dans ce secteur. Les membres du Conseil de banque ne bénéficient d'aucun service bancaire. Les transactions significatives avec les entreprises dans lesquelles la Banque nationale détient une participation prépondérante sont publiées dans les Informations complémentaires sur le bilan et le compte de résultat (voir chiffre 08, page 184, et chiffre 18, page 192).

Transactions avec des parties liées

La conversion en francs des positions en monnaies étrangères est opérée aux cours de fin d'année. Les charges et produits en monnaies étrangères sont convertis aux cours en vigueur au moment de leur comptabilisation. Tous les ajustements de valeur sont saisis dans le compte de résultat.

Conversion en francs de monnaies étrangères

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

Le stock d'or est constitué de lingots et de pièces. L'or est stocké pour environ 70% en Suisse et pour quelque 30% à l'étranger. Il est évalué à sa valeur de marché. Les plus-values et les moins-values qui en découlent sont saisies dans le résultat de l'or.

Or

Les placements de devises sont constitués de titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) ainsi que d'avoirs (dépôts à vue et avoirs au jour le jour, dépôts à terme fixe) et de créances en monnaies étrangères résultant de pensions de titres. Les titres, qui représentent la majeure partie des placements de devises, sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus; les avoirs et les créances résultant de pensions de titres le sont à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les intérêts négatifs sont portés en déduction du produit des intérêts.

Placements de devises

Les gains et pertes résultant d'une réévaluation aux valeurs de marché, les intérêts, les dividendes et les gains et pertes de change sont saisis dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Des prêts de titres sont également conclus dans le cadre de la gestion des placements de devises. Des titres tirés du portefeuille de la BNS sont prêtés contre remise de garanties appropriées. La Banque nationale perçoit des intérêts sur ces prêts. Les titres ayant fait l'objet de prêts restent dans le poste *Placements de devises*; leur montant est mentionné dans l'annexe. Les intérêts sur les prêts de titres entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Position de réserve au FMI

La position de réserve au FMI est constituée de la différence entre la quote-part de la Suisse au FMI et les avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale, ainsi que des créances découlant des NAE.

La quote-part, qui représente la participation de la Suisse au capital du FMI, est financée par la Banque nationale. Elle est libellée dans la monnaie du FMI, c'est-à-dire en droits de tirage spéciaux (DTS). La part non transférée de la quote-part est maintenue sur un compte à vue à la BNS. Le FMI peut disposer en tout temps de ces avoirs en francs.

Par les NAE, le FMI peut, en cas de crise et si ses propres ressources financières sont insuffisantes, recourir à des lignes de crédit auprès des participants à ces accords. La limite de crédit non utilisée par le FMI est indiquée, au titre d'engagement irrévocable, dans les opérations hors bilan de la Banque nationale.

La position de réserve figure au bilan à sa valeur nominale, intérêts courus inclus. La rémunération de la position de réserve ainsi que les gains et pertes de change découlant d'une nouvelle évaluation de cette position sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Moyens de paiement internationaux

Les moyens de paiement internationaux portent sur les avoirs à vue en DTS au FMI. Ces avoirs à vue résultent de l'allocation de DTS ainsi que de l'achat et de la vente de DTS dans le cadre de l'accord d'échange volontaire conclu avec le FMI pour les moyens de paiement internationaux. Ils sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus, et rémunérés aux conditions du marché. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

L'engagement découlant de l'allocation est inscrit au passif du bilan, sous le poste *Contrepartie des DTS alloués par le FMI*.

En vertu de la loi sur l'aide monétaire, la Suisse peut participer à des actions d'aide multilatérales en vue de prévenir ou d'éliminer de graves perturbations du système monétaire international. Dans ce cas, la Confédération peut charger la Banque nationale d'octroyer les prêts correspondants. La Suisse peut participer également à des fonds spéciaux ou à d'autres mécanismes mis sur pied par le FMI, notamment pour soutenir des pays à faible revenu ou fournir à certains pays des crédits bilatéraux d'aide monétaire. La Confédération peut alors demander à la Banque nationale de procéder à l'octroi de prêts. En contrepartie, elle lui donne dans tous ces cas une garantie portant sur le paiement des intérêts et le remboursement du capital.

Crédits d'aide monétaire

Actuellement, le poste *Crédits d'aide monétaire* comprend les créances résultant des prêts au FFRPC ainsi que du prêt accordé à la Banque nationale d'Ukraine. Administré par le FMI, le FFRPC permet de financer des crédits octroyés pour de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays à faible revenu. Ces créances sont évaluées à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Les créances résultant de pensions de titres sont intégralement garanties par des titres éligibles à la BNS. Elles sont portées au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Le produit des intérêts entre dans le résultat des positions en francs.

Créances en francs résultant de pensions de titres

Les titres en francs sont constitués exclusivement d'obligations négociables. Ils sont évalués à leur valeur de marché, intérêts courus inclus. Les ajustements de valeur et le produit des intérêts figurent dans le résultat des positions en francs.

Titres en francs

Les immobilisations corporelles comprennent les bâtiments et les terrains, les immobilisations en cours de construction, les logiciels et les autres immobilisations corporelles. La limite inférieure d'activation des acquisitions prises individuellement est de 20 000 francs. Les autres investissements induisant des plus-values (projets) sont portés au bilan à partir de 100 000 francs. Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement justifiés.

Immobilisations corporelles

PÉRIODE D'AMORTISSEMENT

Terrains et bâtiments	
Terrains	aucun amortissement
Bâtiments (substance bâtie)	50 ans
Installations (installations techniques et aménagements intérieurs)	10 ans
Immobilisations en cours de construction ¹	aucun amortissement
Logiciels	3 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 12 ans

¹ Une fois achevées, les immobilisations en cours de construction sont transférées, dès leur mise en exploitation, dans la catégorie concernée d'immobilisations corporelles.

L'actualité de la valeur est réexaminée régulièrement. Si ce réexamen révèle une diminution de valeur, on procède à un amortissement non planifié. Les amortissements planifiés et non planifiés sont portés au compte de résultat, sous le poste *Amortissements sur les immobilisations corporelles*.

Les gains et les pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles sont enregistrés sous *Autres résultats*.

Participations

Les participations figurent en principe au bilan à leur prix d'acquisition, déduction faite des correctifs de valeur économiquement justifiés. La participation dans Orell Füssli Holding SA, Zurich, est toutefois évaluée au prorata de la valeur comptable des fonds propres. Le résultat des participations est saisi sous le poste *Autres résultats*.

Instruments financiers dérivés

Pour gérer ses placements de devises, la Banque nationale recourt à des opérations à terme sur devises (y compris à des swaps de change), à des options sur devises, à des dérivés de crédit, à des contrats à terme (*futures*) et à des swaps de taux d'intérêt. Ces opérations servent à gérer le positionnement dans les domaines des actions, des taux d'intérêt, des risques de crédit et des monnaies (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 5.4). Les instruments financiers dérivés sont évalués autant que possible à leur valeur de marché. Si celle-ci fait défaut, une évaluation à la juste valeur est établie à l'aide de méthodes de mathématiques financières reconnues. Les valeurs de remplacement positives et négatives figurent au bilan respectivement sous le poste *Autres actifs* et sous le poste *Autres passifs*. Les modifications dans l'évaluation sont saisies dans le compte de résultat et entrent dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Comptes de régularisation

Dans son bilan, la Banque nationale n'indique pas séparément les comptes de régularisation. Vu leur importance limitée, ces éléments figurent respectivement sous le poste *Autres actifs* et sous le poste *Autres passifs* et font l'objet d'une mention dans l'annexe.

Tous les billets de banque en circulation – billets des séries actuellement en circulation et billets rappelés des séries précédentes, échangeables sans limitation de temps – figurent sous ce poste à leur valeur nominale.

Billets de banque en circulation

Les comptes de virement des banques résidentes, libellés en francs, jouent un rôle important dans la conduite de la politique monétaire de la Banque nationale. Ils servent également au trafic des paiements sans numéraire en Suisse. Ces comptes figurent au bilan à leur valeur nominale. La Banque nationale peut rémunérer les avoirs en comptes de virement ou leur appliquer un taux d'intérêt négatif si ces avoirs excèdent un certain montant (montant exonéré) qu'elle détermine. Jusqu'à l'introduction, le 22 janvier 2015, d'un taux d'intérêt de $-0,75\%$ pour les avoirs en comptes de virement, aucun taux d'intérêt n'était appliqué à ces avoirs. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Comptes de virement des banques résidentes

La Banque nationale tient des comptes à vue en francs pour la Confédération. Ces comptes n'ont pas été rémunérés ces dernières années. En outre, la Confédération peut constituer des dépôts à terme fixe à la Banque nationale, rémunérés aux conditions du marché. Les engagements envers la Confédération sont évalués à leur valeur nominale.

Engagements envers la Confédération

La Banque nationale tient des comptes de virement pour des banques et des institutions non résidentes. Ces comptes servent au trafic des paiements en francs. Les principes de comptabilisation et d'évaluation ainsi que les conditions en matière de taux d'intérêt correspondent à ceux qui sont appliqués aux comptes de virement des banques résidentes.

Comptes de virement de banques et d'institutions non résidentes

Les autres engagements à vue, en francs, comprennent principalement les comptes de virement du secteur non bancaire, le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel ainsi que les comptes des collaborateurs et des retraités de la BNS.

Autres engagements à vue

Les comptes de virement du secteur non bancaire sont régis par les mêmes principes de comptabilisation et d'évaluation et soumis aux mêmes conditions de taux d'intérêt que les comptes de virement des banques résidentes. Seul le compte de virement de compenswiss (fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et des APG) n'est pas rémunéré.

Le compte de l'institution de prévoyance en faveur du personnel de la BNS figure au bilan à sa valeur nominale. Il est soumis au taux d'intérêt négatif au même titre que les comptes de virement des banques résidentes. Le produit des intérêts est comptabilisé dans le résultat des positions en francs.

Les comptes des collaborateurs actifs et retraités de la BNS figurent au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Ces comptes sont, jusqu'à une certaine limite, rémunérés à un taux d'intérêt légèrement positif. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

**Engagements en francs
résultant de pensions
de titres**

Les engagements résultant de pensions de titres sont portés au bilan à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2019, la BNS n'avait aucun engagement en francs résultant de pensions de titres.

Propres titres de créance

En vue de résorber des liquidités, la Banque nationale peut émettre des titres de créance libellés en francs et productifs d'intérêts (Bons de la BNS). La fréquence, la durée et le montant des émissions sont fixés en fonction des besoins découlant de la gestion du marché monétaire. Les propres titres de créance sont évalués à leur prix d'émission, auquel s'ajoute la part cumulée du disagio (réparti sur la durée de l'émission). Les charges d'intérêts sont comptabilisées dans le résultat des positions en francs.

Fin 2019, l'encours des propres titres de créance s'inscrivait à zéro.

**Engagements en monnaies
étrangères**

Il s'agit de divers engagements à vue et à court terme ainsi que de pensions de titres à court terme conclues dans le cadre de la gestion des placements de devises. Passées aux conditions du marché, ces pensions de titres (échange temporaire de titres contre des avoirs à vue avec remboursement à l'échéance) entraînent une expansion momentanée du bilan. D'un côté, les titres continuent à figurer au bilan de la BNS, de l'autre, les avoirs à vue et l'engagement de les rembourser à l'échéance sont comptabilisés respectivement à l'actif et au passif du bilan. Les engagements en monnaies étrangères sont évalués à leur valeur nominale, intérêts courus inclus. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères. Les intérêts négatifs sont portés en déduction des charges d'intérêts.

Ce poste englobe l'engagement de la Banque nationale envers le FMI, qui résulte des DTS alloués à la Suisse. Il est rémunéré à un taux d'intérêt identique à celui qui est appliqué aux avoirs en DTS figurant à l'actif du bilan. Les charges d'intérêts ainsi que les gains et pertes de change sont enregistrés dans le résultat des positions en monnaies étrangères.

Contrepartie des DTS alloués par le FMI

En vertu de l'art. 30, al. 1, LBN, la Banque nationale constitue des provisions suffisantes pour maintenir les réserves monétaires au niveau requis par la politique monétaire. Pour ce faire, elle doit tenir compte de l'évolution de l'économie suisse. La provision pour réserves monétaires, fondée sur une loi spéciale, est assimilable à des fonds propres et figure dans le tableau de variation des fonds propres (voir page 167). Elle est alimentée dans le cadre de l'affectation du bénéfice. Le Conseil de banque approuve chaque année le montant de cette provision.

Provision pour réserves monétaires

Abstraction faite du dividende qui ne peut dépasser 6% du capital-actions en vertu de la LBN, la totalité du bénéfice restant après la constitution de provisions suffisantes revient à la Confédération et aux cantons. La distribution annuelle des bénéfices est réglée, à l'avance et pour une période déterminée, dans une convention passée entre le DFF et la Banque nationale en vue d'assurer à moyen terme la stabilité des versements. La réserve pour distributions futures représente les bénéfices non encore distribués. Elle peut diminuer à la suite de pertes et, par conséquent, devenir négative.

Réserve pour distributions futures

Les plans de prévoyance sont regroupés dans une institution avec primauté des cotisations. Conformément à la Swiss GAAP RPC 16, une éventuelle part économique dans un excédent de couverture est portée à l'actif, et une éventuelle part économique dans un découvert figure au passif en tant qu'engagement.

Institution de prévoyance

Il n'y a pas eu d'événement postérieur à la date du bilan devant être mentionné ou pris en considération dans les comptes annuels 2019.

Événements postérieurs à la date du bilan

Cours de conversion

COURS DE CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES ET PRIX DE L'OR

	31.12.2019 En francs	31.12.2018 En francs	Variation En %
1 euro (EUR)	1,0848	1,1283	-3,9
1 dollar des Etats-Unis (USD)	0,9668	0,9868	-2,0
100 yens (JPY)	0,8900	0,8969	-0,8
1 livre sterling (GBP)	1,2776	1,2630	+1,2
1 dollar canadien (CAD)	0,7436	0,7232	+2,8
100 wons sud-coréens (KRW)	0,0836	0,0888	-5,9
1 dollar australien (AUD)	0,6787	0,6955	-2,4
100 yuans chinois (CNY)	13,8827	14,3463	-3,2
100 couronnes danoises (DKK)	14,5182	15,1095	-3,9
100 couronnes suédoises (SEK)	10,3745	11,0267	-5,9
1 dollar de Singapour (SGD)	0,7189	0,7238	-0,7
1 droit de tirage spécial (DTS)	1,3436	1,3645	-1,5
1 kilogramme d'or	47221,54	40612,43	+16,3

4.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre 01

OR

Ventilation selon le genre

	En tonnes	31.12.2019 En millions de francs	En tonnes	31.12.2018 En millions de francs
Lingots	1 001,0	47 267,6	1 001,0	40 652,0
Pièces	39,0	1 843,3	39,0	1 585,3
Total	1 040,0	49 110,9	1 040,0	42 237,3

PLACEMENTS DE DEVICES

Chiffre 02

Ventilation selon la catégorie de placements en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Dépôts à vue et avoirs au jour le jour	38 200,3	32 802,2	+ 5 398,1
Créances résultant de pensions de titres	22 442,3	34 982,5	- 12 540,2
Papiers monétaires	7 970,5	13 625,2	- 5 654,7
Obligations ¹	566 111,2	550 247,9	+ 15 863,3
Titres de participation	159 290,9	132 070,1	+ 27 220,8
Total	794 015,3	763 727,9	+ 30 287,4

1 Dont 443,9 millions de francs mobilisés pour des prêts de titres (2018: 590,6 millions).

Ventilation selon la catégorie d'émetteurs et de débiteurs en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Etats	537 566,4	540 507,8	- 2 941,4
Institutions monétaires ¹	44 261,9	37 092,5	+ 7 169,4
Entreprises	212 187,0	186 127,6	+ 26 059,4
Total	794 015,3	763 727,9	+ 30 287,4

1 Banque des Règlements Internationaux (BRI), banques centrales et banques multilatérales de développement.

Ventilation selon la monnaie¹ en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
EUR	315 991,0	305 138,6	+ 10 852,4
USD	269 911,9	262 764,5	+ 7 147,4
JPY	75 894,3	69 733,2	+ 6 161,1
GBP	52 367,5	52 935,3	- 567,8
CAD	22 579,6	20 864,8	+ 1 714,8
KRW	13 499,4	13 241,5	+ 257,9
AUD	11 747,4	11 313,0	+ 434,4
CNY	7 706,0	5 530,8	+ 2 175,2
DKK	7 065,8	7 353,1	- 287,3
SEK	3 445,2	2 935,0	+ 510,2
SGD	3 403,9	3 271,0	+ 132,9
Autres monnaies	10 403,1	8 646,9	+ 1 756,2
Total	794 015,3	763 727,9	+ 30 287,4

1 Hors produits dérivés sur devises.

POSITION DE RÉSERVE AU FMI

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Quote-part de la Suisse au FMI ¹	7 755,1	7 874,7	- 119,6
. /. Avoirs à vue, en francs, du FMI à la Banque nationale ²	- 6 806,4	- 7 329,0	+ 522,6
Créance résultant de la participation au FMI	948,7	545,7	+ 403,0
Prêt découlant des nouveaux accords d'emprunt (NAE) ³	420,0	642,7	- 222,7
Total position de réserve au FMI	1 368,7	1 188,4	+ 180,3

1 5 771,1 millions de DTS; la variation est due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

2 Correspond à la part non transférée de la quote-part.

3 Intérêts courus inclus.

Précisions sur les nouveaux accords d'emprunt (NAE)¹

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Lignes de crédit ²	7 444,6	7 560,2	- 115,6
Montant utilisé	420,0	642,7	- 222,7
Montant non utilisé	7 024,6	6 917,5	+ 107,1

1 Lignes de crédit ouvertes sur la base des engagements découlant des NAE pour un montant maximal de 5 540,7 millions de DTS en faveur du FMI, pour cas particuliers, renouvelables et sans garantie de la Confédération (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

MOYENS DE PAIEMENT INTERNATIONAUX

Chiffre 04

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
DTS alloués par le FMI ¹	4 417,9	4 486,5	-68,6
DTS achetés/vendus (valeur nette)	-37,3	-45,9	+ 8,6
Total	4 380,6	4 440,6	-60,0

1 Soit 3 288 millions de DTS alloués par le FMI. L'engagement découlant de l'allocation est porté au bilan en tant que contrepartie des DTS alloués par le FMI.

Précisions sur les moyens de paiement internationaux (*voluntary trading arrangement*)¹

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Engagement d'achat ou de vente ²	2 208,9	2 243,2	-34,3
DTS achetés	-	-	-
DTS vendus	37,3	45,9	-8,6
Engagement total ³	2 246,2	2 289,2	-43,0

1 La Banque nationale s'est engagée envers le FMI à acheter ou à vendre des DTS contre des devises (dollars des Etats-Unis, euros) jusqu'à concurrence du montant maximal convenu, soit 1 644 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Engagement maximal d'achat.

CRÉDITS D'AIDE MONÉTAIRE

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Crédit au FFRPC ^{1,2}	176,2	140,6	+ 35,6
Crédit au FFRPC intérimaire ^{1,2}	3,4	19,7	- 16,3
Crédits bilatéraux ²	96,7	100,0	- 3,3
Total	276,2	260,3	+ 15,9

1 Fonds fiduciaire du FMI pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

2 Intérêts courus inclus.

Précisions sur les montants utilisés des lignes de crédit

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Ligne de crédit au FFRPC ^{1,2}	1 343,6	1 364,5	- 20,9
Montant utilisé	175,4	139,9	+ 35,5
Montant remboursé	-	-	-
Créances ³	176,2	140,6	+ 35,6
Montant non utilisé	1 168,2	1 224,6	- 56,4
Ligne de crédit au FFRPC intérimaire ^{1,2}	335,9	341,1	- 5,2
Montant utilisé	335,9	341,1	- 5,2
Montant remboursé	332,6	321,4	+ 11,2
Créances ³	3,4	19,7	- 16,3
Montant non utilisé	-	-	-
Ligne de crédit résultant des prêts bilatéraux ^{2,4}	193,4	197,4	- 4,0
Montant utilisé	96,7	98,7	- 2,0
Montant remboursé	-	-	-
Créances ³	96,7	100,0	- 3,3
Montant non utilisé	96,7	98,7	- 2,0

1 Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance; lignes de crédit en faveur du compte de fiducie du FMI, limitées dans le temps et non renouvelables, assorties d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts. FFRPC: 1 000 millions de DTS; FFRPC intérimaire: 250 millions de DTS.

2 Variation due exclusivement à l'évolution du cours du DTS.

3 Intérêts courus inclus.

4 Ligne de crédit en faveur de la Banque nationale d'Ukraine pour un montant maximal de 200 millions de dollars des Etats-Unis, non renouvelable, assortie d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts.

TITRES EN FRANCS

Chiffre 06

Ventilation selon la catégorie de débiteurs en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Etats	1 638,3	1 688,3	-50,0
Entreprises	2 436,0	2 288,8	+ 147,2
Total	4 074,3	3 977,1	+ 97,2

Ventilation de la catégorie *Etats* en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Confédération	974,2	989,4	-15,2
Cantons et communes	509,9	507,9	+ 2,0
Etats étrangers ¹	154,1	191,0	-36,9
Total	1 638,3	1 688,3	-50,0

1 Y compris les collectivités de droit public.

Ventilation de la catégorie *Entreprises* en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Centrales suisses de lettres de gage	1 780,3	1 685,6	+ 94,7
Autres entreprises suisses ¹	51,8	56,7	-4,9
Entreprises étrangères ²	603,8	546,5	+ 57,3
Total	2 436,0	2 288,8	+ 147,2

1 Principalement des organisations internationales ayant leur siège en Suisse.

2 Banques, organisations internationales et autres entreprises.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobi- lisations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2019	638,5	35,8	73,2	74,6	822,1
Entrées	2,3	28,9	7,0	9,4	47,6
Sorties	-0,8	-	-1,0	-13,8	-15,7
Reclassements	49,9	-56,6	-	6,7	
Au 31 décembre 2019	689,9	8,1	79,1	77,0	854,1
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2019	262,2		64,0	60,4	386,6
Amortissements planifiés	17,8		6,7	8,8	33,3
Sorties	-0,8		-1,0	-13,8	-15,7
Reclassements	-		-	-	
Au 31 décembre 2019	279,2		69,7	55,4	404,3
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2019	376,3	35,8	9,1	14,3	435,5
Au 31 décembre 2019	410,6	8,1	9,5	21,6	449,8

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 599,1 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 63,7 millions de francs.

Immobilisations corporelles, année précédente en millions de francs

	Terrains et bâti- ments ¹	Immobili- sations en cours de construc- tion	Logiciels	Autres immobili- sations corpo- relles ²	Total
Valeurs d'acquisition					
Au 1 ^{er} janvier 2018	584,3	39,0	72,4	69,7	765,4
Entrées	2,1	49,0	7,7	7,6	66,3
Sorties	–	–	–6,9	–2,7	–9,6
Reclassements	52,2	–52,2	–	–	–
Au 31 décembre 2018	638,5	35,8	73,2	74,6	822,1
Correctifs de valeur cumulés					
Au 1 ^{er} janvier 2018	249,8		64,4	54,8	369,1
Amortissements planifiés	12,4		6,5	8,2	27,1
Sorties	–		–6,9	–2,7	–9,5
Reclassements	–		–	–	–
Au 31 décembre 2018	262,2		64,0	60,4	386,6
Valeurs comptables nettes					
Au 1 ^{er} janvier 2018	334,5	39,0	8,0	14,9	396,3
Au 31 décembre 2018	376,3	35,8	9,1	14,3	435,5

1 Assurance bâtiments; valeur assurée: 632,9 millions de francs.

2 Assurance choses; valeur assurée: 63,7 millions de francs.

Chiffre 08

PARTICIPATIONS

En millions de francs

	BRI ¹	Orell Füssli ²	Landqart ³	Divers	Total
Part dans le capital-actions	3%	33%	95%		
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2018	90,2	47,3	19,4	0,0	156,9
Investissements	-	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-	-
Variation de valeur	-	-5,9	-	-	-5,9
Valeur comptable au 31 décembre 2018	90,2	41,4	19,4	0,0	151,0
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2019	90,2	41,4	19,4	0,0	151,0
Investissements	-	-	-	-	-
Désinvestissements	-	-	-	-	-
Variation de valeur	-	3,6	-19,4	-	-15,8
Valeur comptable au 31 décembre 2019	90,2	45,0	0,0	0,0	135,3

- 1 La participation dans la BRI, domiciliée à Bâle, est détenue pour des raisons de coopération monétaire.
- 2 Orell Füssli Holding SA, domiciliée à Zurich, maison mère d'Orell Füssli Sicherheitsdruck AG, également domiciliée à Zurich, qui produit les billets de banque suisses.
- 3 Participation dans la société Landqart AG, domiciliée à Landquart, qui produit le papier spécial utilisé pour les billets de banque de la nouvelle série. Au cours de l'exercice sous revue, la Banque nationale a injecté un montant de 15 millions de francs dans cette société (2018: 9 millions). La part dans le capital-actions a ainsi passé de 90% à 95% (voir chiffre 18, page 192).

Chiffre 09

AUTRES ACTIFS

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Pièces ¹	217,5	215,6	+ 1,9
Espèces en monnaies étrangères	1,0	1,3	-0,3
Autres créances	94,8	97,7	-2,9
Comptes de régularisation (actifs)	118,8	178,9	-60,1
Valeurs de remplacement positives ²	184,2	157,1	+ 27,1
Total	616,3	650,7	-34,4

- 1 Pièces courantes que la BNS a achetées à Swissmint en vue de les mettre en circulation.
- 2 Gains non réalisés sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 198).

BILLETTS DE BANQUE EN CIRCULATION

Chiffre 10

Ventilation selon la série en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
9 ^e série	37 645,0	10 400,3	+ 27 244,7
8 ^e série	45 750,6	70 762,1	- 25 011,5
6 ^e série ¹	1 054,5	1 076,5	- 22,0
Total	84 450,1	82 238,8	+ 2 211,3

1 Les billets de banque de la 6^e série ont été rappelés le 1^{er} mai 2000. A compter du 1^{er} janvier 2020, ils peuvent être échangés à la BNS sans limitation de temps (concernant le rappel et l'échange de billets de banque, voir le *Compte rendu d'activité*, chapitre 3.3). La 7^e émission, conçue comme série de réserve, n'a jamais été mise en circulation.

ENGAGEMENTS ENVERS LA CONFÉDÉRATION

Chiffre 11

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Engagements à vue	22 481,5	14 612,6	+ 7 868,9
Engagements à terme	1 000,0	1 000,0	-
Total	23 481,5	15 612,6	+ 7 868,9

AUTRES ENGAGEMENTS À VUE

Chiffre 12

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Comptes de virement du secteur non bancaire ¹	31 614,9	41 084,2	- 9 469,3
Comptes de dépôts ²	382,5	394,4	- 11,9
Total	31 997,4	41 478,6	- 9 481,2

1 Centrales de clearing, assurances, etc.

2 Essentiellement des comptes de collaborateurs et de retraités. Y compris des engagements en comptes courants envers l'institution de prévoyance de la BNS à hauteur de 40,5 millions de francs (2018: 65,9 millions).

Chiffre 13

ENGAGEMENTS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Engagements à vue ¹	12,8	12,3	+0,5
Engagements résultant de pensions de titres ²	13301,9	34799,4	-21497,5
Total	13314,7	34811,8	-21497,1

1 Y compris des engagements en comptes courants envers l'institution de prévoyance de la BNS à hauteur de 1,8 million de francs (2018: néant).

2 En rapport avec la gestion des placements de devises.

Chiffre 14

AUTRES PASSIFS

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Autres engagements	21,7	68,8	-47,1
Comptes de régularisation (passifs)	18,4	24,0	-5,6
Valeurs de remplacement négatives ¹	197,4	379,3	-181,9
Total	237,5	472,2	-234,7

1 Pertes non réalisées sur instruments financiers et opérations au comptant non encore exécutées (voir chiffre 26, page 198).

CAPITAL-ACTIONS

Chiffre 15

Action¹

	2019	2018	2017
Capital-actions, en francs	25 000 000	25 000 000	25 000 000
Valeur nominale de l'action, en francs	250	250	250
Nombre d'actions	100 000	100 000	100 000
Symbole/ISIN ²	SNBN/CH0001319265		
Cours de clôture au 31 décembre, en francs	5 390	4 150	3 889
Capitalisation boursière, en francs	539 000 000	415 000 000	388 900 000
Cours le plus élevé de l'année, en francs	5 980	9 760	4 724
Cours le plus bas de l'année, en francs	4 000	3 900	1 615
Nombre d'actions échangées par jour, en moyenne	90	177	150

- 1 La Swiss GAAP RPC 31 requiert l'indication du résultat par action. Au regard des dispositions légales spéciales qui régissent la Banque nationale, cette information n'est pas pertinente pour celle-ci. La LBN définit les droits des actionnaires. Le dividende versé y est notamment limité à 6% au plus du capital-actions (soit au maximum 15 francs par action d'une valeur nominale de 250 francs). Le solde du bénéfice distribuable revient pour un tiers à la Confédération et pour deux tiers aux cantons. Pour cette raison, il n'est pas fait mention d'un résultat par action.
- 2 L'action de la BNS est cotée au Swiss Reporting Standard de SIX Swiss Exchange.

Structure de l'actionariat au 31 décembre 2019

	Cantons	Banques cantonales	Autres collectivités et établissements de droit public ¹	Total des actionnaires de droit public	Actionnaires privés	Total
Actionnaires inscrits au registre	26	23	25	74	2 271	2 345
Actions conférant le droit de vote	38 802	10 929	327	50 058	14 332	64 390
en %	60,26%	16,97%	0,51%	77,74%	22,26%	100,00%
Actions sans droit de vote					35 610	35 610
dont actions «dispo» ²					23 955	23 955
dont actions inscrites à titre fiduciaire ³					2 431	2 431
dont actions avec restriction légale du droit de vote ⁴					9 224	9 224
Total des actions	38 802	10 929	327	50 058	49 942⁵	100 000

1 Parmi les collectivités de droit public figurent 21 communes.

2 On entend par actions «dispo» les actions nominatives qui ne sont pas inscrites dans le registre des actions.

3 Les actions inscrites à titre fiduciaire sont des actions pour lesquelles une banque ou un gestionnaire de fortune est inscrit à titre fiduciaire, sans droit de vote, dans le registre des actions à la place de leur véritable propriétaire.

4 Le droit de vote est limité au maximum à 100 actions. Cette restriction ne s'applique ni aux collectivités, ni aux établissements suisses de droit public, ni aux banques cantonales au sens de l'art. 3a de la loi du 8 novembre 1934 sur les banques (art. 26, al. 2, LBN). En 2019, 22 actionnaires détenaient chacun plus de 100 actions et étaient concernés par cette restriction.

5 Dont 9 893 actions en mains étrangères (part des droits de vote: 2,68%).

Actionnaires de droit public importants

	Nombre d'actions	31.12.2019 Part dans le capital-actions	Nombre d'actions	31.12.2018 Part dans le capital-actions
Canton de Berne	6 630	6,63%	6 630	6,63%
Canton de Zurich	5 200	5,20%	5 200	5,20%
Canton de Vaud	3 401	3,40%	3 401	3,40%
Canton de Saint-Gall	3 002	3,00%	3 002	3,00%

Actionnaires privés importants¹

	Nombre d'actions	31.12.2019 Part dans le capital-actions	Nombre d'actions	31.12.2018 Part dans le capital-actions
Theo Siegert, Düsseldorf	5 074	5,07%	5 240	5,24%

1 N'étant pas actionnaires de droit public, ils sont soumis aux restrictions légales (art. 26 LBN); leur droit de vote est ainsi limité à 100 actions.

RÉSULTAT DES POSITIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Chiffre 16

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2019	2018	Variation
Placements de devises	40 343,2	-16 328,1	+56 671,3
Position de réserve au FMI	-12,2	-15,5	+3,3
Moyens de paiement internationaux	0,0	2,2	-2,2
Crédits d'aide monétaire	2,6	3,9	-1,3
Total	40 333,6	-16 337,5	+56 671,1

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2019	2018	Variation
Produit des intérêts	9 202,3	9 622,9	-420,6
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	12 696,5	-5 617,4	+18 313,9
Charges d'intérêts	-92,5	-17,2	-75,3
Produit des dividendes	3 695,1	3 424,5	+270,6
Gains/pertes de cours sur les titres de participation et les instruments de participation	32 944,7	-12 377,6	+45 322,3
Gains/pertes de change	-18 076,3	-11 335,8	-6 740,5
Frais de gestion, droits de garde et autres frais	-36,1	-36,9	+0,8
Total	40 333,6	-16 337,5	+56 671,1

Ventilation du résultat global selon la monnaie en millions de francs

	2019	2018	Variation
EUR	-1 396,5	-11 464,9	+ 10 068,4
USD	31 426,3	1 921,5	+ 29 504,8
JPY	2 254,8	-332,0	+ 2 586,8
GBP	3 248,0	-2 614,9	+ 5 862,9
CAD	2 175,8	-1 538,3	+ 3 714,1
KRW	-159,3	-19,8	-139,5
AUD	936,8	-677,2	+ 1 614,0
CNY	33,8	136,6	-102,8
DKK	103,7	-280,2	+ 383,9
SEK	217,8	-322,1	+ 539,9
SGD	154,1	-30,8	+ 184,9
DTS	-7,6	-10,4	+ 2,8
Autres monnaies	1 345,9	-1 105,0	+ 2 450,9
Total	40 333,6	-16 337,5	+ 56 671,1

Ventilation des gains et pertes de change selon la monnaie en millions de francs

	2019	2018	Variation
EUR	-11 800,7	-10 610,3	-1 190,4
USD	-4 851,4	3 465,0	-8 316,4
JPY	-705,5	1 994,6	-2 700,1
GBP	724,1	-2 079,0	+ 2 803,1
CAD	589,2	-1 473,6	+ 2 062,8
KRW	-801,9	-294,4	-507,5
AUD	-280,7	-1 073,9	+ 793,2
CNY	-298,1	-244,2	-53,9
DKK	-275,3	-302,7	+ 27,4
SEK	-178,4	-297,9	+ 119,5
SGD	-23,3	-31,3	+ 8,0
DTS	-25,0	-23,8	-1,2
Autres monnaies	-149,4	-364,4	+ 215,0
Total	-18 076,3	-11 335,8	-6 740,5

RÉSULTAT DES POSITIONS EN FRANCS

Chiffre 17

Ventilation selon la provenance en millions de francs

	2019	2018	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	1 938,2	2 048,0	- 109,8
Titres en francs	122,0	0,7	+ 121,3
Pensions de titres visant à injecter des liquidités en francs	-0,1	-	-0,1
Pensions de titres visant à résorber des liquidités en francs	-	-	-
Engagements envers la Confédération	-	-	-
Propres titres de créance	-	-	-
Autres positions en francs	-1,3	-2,5	+ 1,2
Total	2 058,8	2 046,2	+ 12,6

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2019	2018	Variation
Intérêts négatifs sur les avoirs en comptes de virement	1 938,2	2 048,0	- 109,8
Produit des intérêts	44,3	49,6	- 5,3
Gains/pertes de cours sur les titres porteurs d'intérêts et les instruments sur taux d'intérêt	84,8	-40,2	+ 125,0
Charges d'intérêts	-1,3	-2,5	+ 1,2
Frais de négoce, droits de garde et autres frais	-7,3	-8,7	+ 1,4
Total	2 058,8	2 046,2	+ 12,6

Chiffre 18

AUTRES RÉSULTATS

En millions de francs

	2019	2018	Variation
Produit des commissions	3,0	3,2	-0,2
Charges de commissions	-3,1	-3,6	+0,5
Résultat des participations ¹	-21,1	-6,6	-14,5
Produit des immeubles	2,1	1,7	+0,4
Autres produits	0,4	0,5	-0,1
Total	-18,6	-4,8	-13,8

¹ En 2019, y compris l'amortissement complet de la participation dans la société Landqart AG et l'injection de 15 millions de francs dans cette société (2018: 9 millions; voir chiffre 08, page 184).

Chiffre 19

CHARGES DE PERSONNEL¹

Ventilation selon le genre en millions de francs

	2019	2018	Variation
Salaires, traitements et allocations	136,2	133,5	+2,7
Assurances sociales	32,6	32,0	+0,6
Autres charges afférentes au personnel ²	8,4	8,9	-0,5
Total	177,1	174,5	+2,6

¹ En 2019, le nombre d'équivalents plein temps s'est élevé en moyenne à 853 personnes (2018: 837).

² Diverses prestations sociales, charges afférentes au développement, à la formation et au recrutement du personnel, à des rencontres organisées pour les collaborateurs, etc.

Rétribution des membres du Conseil de banque¹ (hors cotisations sociales de l'employeur)

En milliers de francs

	2019	2018	Variation
Barbara Janom Steiner, présidente ^{2, 3, 4} (à partir du 1.5.2019)	127,8	45,0	+ 82,8
Jean Studer, président ^{3, 4, 5} (jusqu'au 30.4.2019)	57,8	173,4	- 115,6
Olivier Steimer, vice-président ^{3, 4}	77,6	83,2	- 5,6
Vania Alleva (à partir du 1.5.2019)	30,0	-	+ 30,0
Christoph Ammann (à partir du 1.5.2019)	30,0	-	+ 30,0
Monika Bütler ^{3, 7}	50,6	50,6	-
Heinz Karrer ⁶	59,0	56,2	+ 2,8
Daniel Lampart ⁷ (jusqu'au 30.4.2019)	17,8	50,6	- 32,8
Christoph Lengwiler ⁶	68,0	65,2	+ 2,8
Shelby Robert du Pasquier ⁷	59,6	59,6	-
Ernst Stocker ⁶	59,0	56,2	+ 2,8
Cédric Pierre Tille ^{4, 7}	53,4	56,2	- 2,8
Christian Vitta	45,0	45,0	-
Total	735,6	741,2	- 5,6

1 Conformément au Règlement régissant la rémunération. Les séances de comité qui n'ont pas lieu le même jour que les réunions du Conseil de banque sont indemnisées à hauteur de 2 800 francs par séance. Un montant de 2 800 francs par jour ou de 1 400 francs par demi-journée est versé pour indemniser des tâches spéciales.

2 Sans les cotisations de 33 514 francs versées par l'employeur pour des prestations de prévoyance (2018: néant).

3 Membre du Comité de rémunération.

4 Membre du Comité de nomination.

5 Sans les cotisations de 8 241 francs versées par l'employeur pour des prestations de prévoyance (2018: 23 478 francs).

6 Membre du Comité d'audit.

7 Membre du Comité des risques.

Rétribution des membres des Conseils consultatifs régionaux

En milliers de francs

	2019	2018	Variation
Présidents ¹	60,0	60,0	-
Membres ²	108,0	110,0	- 2,0

1 Rétribution par président ou présidente (8 personnes au total): 7 500 francs par an.

2 Rétribution par membre (19 personnes au total, dont 1 personne souhaite ne pas recevoir de rétribution depuis son entrée en fonction à la date de l'Assemblée générale 2018): 6 000 francs par an.

La liste des Conseils consultatifs régionaux figure à la page 215.

Rémunération des membres des organes de direction¹ (hors cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Traitement	Divers ²	2019 Rémunération totale	2018 Rémunération totale	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 709,0	90,9	2 799,9	2 759,8	+ 40,1
Thomas J. Jordan, président ³	903,0	30,3	933,3	919,9	+ 13,4
Fritz Zurbrügg, vice-président	903,0	30,3	933,3	919,9	+ 13,4
Andréa M. Maechler	903,0	30,3	933,3	919,9	+ 13,4
Trois membres suppléants de la Direction générale ^{4, 5}	1 517,6	105,9	1 623,5	1 605,8	+ 17,7
Total	4 226,6	196,8	4 423,3	4 365,6	+ 57,7

Rémunération des membres des organes de direction¹ (avec cotisations sociales de l'employeur) en milliers de francs

	Rémunération totale	Cotisations de l'employeur, plan de retraite, AVS	2019 Total	2018 Total	Variation
Trois membres de la Direction générale	2 799,9	872,6	3 672,5	3 624,1	+ 48,4
Thomas J. Jordan, président ³	933,3	303,2	1 236,5	1 220,3	+ 16,2
Fritz Zurbrügg, vice-président	933,3	303,2	1 236,5	1 220,3	+ 16,2
Andréa M. Maechler	933,3	266,1	1 199,4	1 183,5	+ 15,9
Trois membres suppléants de la Direction générale ^{4, 5}	1 623,5	421,7	2 045,2	2 098,7	- 53,5
Total	4 423,3	1 294,3	5 717,6	5 722,8	- 5,2

1 Toutes les rémunérations sont fixées dans des règlements; voir également le chapitre sur le gouvernement d'entreprise, page 143.

2 Indemnités forfaitaires de représentation, abonnement général, gratifications d'ancienneté et autres indemnités selon règlements.

3 Sans les honoraires de 72 239 francs perçus en tant que membre du Conseil d'administration de la BRI.

4 En raison d'un changement de personne au sein du Collège des suppléants l'année précédente, les chiffres de l'exercice 2018 comprennent non seulement les rétributions des membres actifs du Collège, mais également une indemnité pour restrictions à la fin des rapports de travail versée à un membre sortant dès juillet 2018. Une indemnité correspondant à trois mois de salaire a par ailleurs été versée en 2019.

5 Sans les honoraires de 37 399 francs perçus par un membre suppléant de la Direction générale en tant que membre du Conseil d'administration d'Orell Füssli Holding SA.

Comme tous les collaborateurs, les membres des organes de direction ont droit à des prêts hypothécaires accordés à taux réduit par l'institution de prévoyance et à un taux d'intérêt préférentiel pour leurs avoirs sur leur compte privé à la BNS. Il n'a été versé aucune autre indemnité au sens de l'art. 663b^{bis}, al. 1, CO.

Parmi les membres des organes de direction, Dewet Moser, membre suppléant de la Direction générale, détenait une action de la BNS au 31 décembre 2019 (pas de changement par rapport à l'année précédente). En outre, une personne proche de Thomas J. Jordan, président de la Direction générale, détenait une action de la Banque nationale au 31 décembre 2019 (pas de changement par rapport à l'année précédente).

Conformément au Code de conduite pour les membres du Conseil de banque, ces derniers ne sont pas autorisés à détenir des actions de la Banque nationale.

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE^{1, 2}

Chiffre 20

Part dans l'excédent de couverture/le découvert issu des plans de prévoyance³ en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Excédent de couverture/découvert selon la Swiss GAAP RPC 26 ^{3, 4}	50,7	–	+ 50,7
Part économique de la Banque nationale selon la Swiss GAAP RPC 16	–	–	–

1 L'institution de prévoyance ne dispose d'aucune réserve de cotisations de l'employeur.

2 Les statuts de l'institution de prévoyance contiennent une clause d'assainissement. Celle-ci est activée s'il est prévisible que le taux de couverture de l'institution de prévoyance passe en dessous de 100%. Dans ce cas, un plan d'assainissement doit être développé afin de remédier au découvert dans un délai approprié, avec le concours de la Banque nationale. La clause d'assainissement garantit une solution durable au problème que poserait un éventuel découvert.

3 L'excédent de couverture au 31 décembre 2019 n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

4 Le taux de couverture, calculé selon l'art. 44, al. 1, OPP 2 (ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité) s'établissait à 126,3% au 31 décembre 2019 et n'a pas encore été audité au moment de la rédaction du présent rapport.

Charges de prévoyance en millions de francs

	2019	2018	Variation
Cotisations de l'employeur	22,9	22,3	+ 0,6
Variation de la part économique dans l'excédent de couverture/le découvert	–	–	–
Part des charges de prévoyance dans les charges de personnel	22,9	22,3	+ 0,6

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Chiffre 21

En millions de francs

	2019	2018	Variation
Locaux	18,7	22,9	– 4,2
Maintenance d'immobilisations corporelles meubles et de logiciels	19,8	18,9	+ 0,9
Conseil et soutien fournis par des tiers ¹	39,9	39,3	+ 0,6
Frais administratifs	23,9	21,8	+ 2,1
Contributions ²	7,1	5,8	+ 1,3
Divers	11,9	14,1	– 2,2
Total	121,4	122,9	– 1,5

1 En 2019, les honoraires de révision se sont élevés à 0,3 million de francs (2018: 0,3 million).

L'organe de révision n'a fourni aucune prestation de conseil (2018: aucune prestation non plus).

2 Principalement en faveur du Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la BNS.

4.3 COMMENTAIRE SUR LES OPÉRATIONS HORS BILAN

Chiffre 22

FACILITÉ POUR RESSERREMENTS DE LIQUIDITÉS

La facilité pour resserrements de liquidités consiste en des limites de crédit auxquelles les contreparties agréées peuvent recourir pour surmonter des resserrements passagers et inattendus de leurs liquidités. Le recours à cette facilité prend la forme d'une pension de titres au taux spécial. Les limites ouvertes maximales sont indiquées ci-dessous.

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Limites de crédit	39 432,0	39 382,5	+ 49,5
Montant utilisé	–	–	–
Montant non utilisé	39 432,0	39 382,5	+ 49,5

Chiffre 23

ENGAGEMENTS DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Il s'agit d'engagements irrévocables et d'autres engagements contractés par la Banque nationale dans le cadre de la coopération internationale. Les chiffres indiqués ci-après correspondent aux engagements maximaux.

Part non utilisée des lignes de crédit et accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux en millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Nouveaux accords d'emprunt (NAE) ¹	7 024,6	6 917,5	+ 107,1
Crédit au FFRPC ²	1 168,2	1 224,6	– 56,4
Accord bilatéral de prêt avec la Banque nationale d'Ukraine ²	96,7	98,7	– 2,0
Accord bilatéral de prêt avec le FMI ³	8 500,0	8 500,0	–
Total des parts non utilisées	16 789,5	16 740,8	+ 48,7

Accord bilatéral d'échange de moyens de paiement internationaux (*voluntary trading arrangement*)⁴

	2 246,2	2 289,2	– 43,0
--	---------	---------	--------

1 Voir aussi chiffre 03, page 178.

2 Voir aussi chiffre 05, page 180.

3 Accord bilatéral de prêt avec le FMI pour un montant maximal de 8,5 milliards de francs, renouvelable, assorti d'une garantie de la Confédération pour le remboursement du capital et les intérêts (voir *Compte rendu d'activité*, chapitre 7.2.1).

4 Voir aussi chiffre 04, page 179.

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Chiffre 24

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Engagement de versement sur actions BRI ¹	86,8	88,1	-1,3
Engagements consécutifs à des contrats à long terme de location, d'entretien et de leasing ²	57,9	67,1	-9,2
Engagements conditionnels liés à l'acquisition de billets de banque	-	10,1	-10,1
Total	144,7	165,3	-20,6

1 Les actions de la BRI sont libérées à raison de 25%. L'engagement de versement se calcule en DTS.

2 Y compris les intérêts découlant du droit de superficie relatif à l'immeuble Metropol, à Zurich.

ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS POUR COUVRIR DES ENGAGEMENTS DE LA BANQUE

Chiffre 25

En millions de francs

	31.12.2019		31.12.2018	
	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés	Valeur comptable	Engagements, dont utilisés
Placements de devises en euros	9687,3	8457,8	20786,2	19075,9
Placements de devises en dollars des Etats-Unis	3293,4	3299,7	10625,5	10606,8
Placements de devises en livres sterling	1542,7	1544,3	5121,8	5116,8
Total¹	14523,4	13301,9	36533,5	34799,4

1 Garanties fournies principalement pour des pensions de titres et des *futures*.

Chiffre 26

INSTRUMENTS FINANCIERS OUVERTS¹

En millions de francs

	Valeur des contrats	31.12.2019		Valeur des contrats	31.12.2018	
		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative		Valeur de remplacement positive	Valeur de remplacement négative
Instruments sur taux d'intérêt	215 162,9	134,4	136,5	89 137,6	83,6	21,0
Pensions de titres contre francs ²	–	–	–	1 023,0	–	–
Contrats à terme ¹	1 157,0	0,2	0,7	1 231,3	0,1	0,1
Swaps de taux d'intérêt	117 753,9	131,3	131,1	48 688,0	78,3	15,2
<i>Futures</i>	96 252,0	2,8	4,7	38 195,3	5,3	5,6
Devises	10 237,9	48,1	41,6	19 255,3	49,6	346,7
Contrats à terme ¹	9 043,2	48,1	39,6	18 370,4	49,6	345,4
Options	1 194,8	0,0	2,0	884,9	–	1,3
Titres de participation/indices	7 140,5	1,1	5,3	10 086,6	17,1	3,5
Contrats à terme ¹	1,1	0,0	0,0	45,1	0,0	0,0
<i>Futures</i>	7 139,3	1,1	5,3	10 041,5	17,0	3,4
Instruments de crédit	531,5	0,7	14,0	396,4	6,9	8,2
<i>Credit default swaps</i>	531,5	0,7	14,0	396,4	6,9	8,2
Total	233 072,8	184,2	197,4	118 875,9	157,1	379,3

1 Y compris les opérations au comptant avec valeur l'année suivante.

2 Uniquement des opérations avec exécution l'année suivante.

PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Chiffre 27

Les opérations fiduciaires portent sur des placements que la Banque nationale effectue en son propre nom, mais exclusivement pour le compte et aux risques de la contrepartie (principalement la Confédération), sur la base d'un contrat écrit. Elles figurent ci-dessous à leur valeur nominale, intérêts courus inclus.

En millions de francs

	31.12.2019	31.12.2018	Variation
Placements fiduciaires de la Confédération	1 051,1	790,6	+ 260,5
Autres placements fiduciaires	6,3	4,9	+ 1,4
Total	1 057,4	795,5	+ 261,9

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque nationale suisse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe, des pages 163 à 199 du *Rapport financier* pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

Responsabilité du Conseil de banque

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux principes d'établissement des comptes figurant dans l'annexe, incombe au Conseil de banque. Les principes d'établissement des comptes suivent les Swiss GAAP RPC, sauf si une disposition dérogatoire a été définie pour tenir compte de la nature particulière de la Banque nationale suisse. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de banque est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 sont conformes à la loi suisse et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les principes de comptabilisation et d'évaluation figurant dans l'annexe.

Opinion d'audit

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'AUDIT AU TITRE DE LA CIRCULAIRE 1/2015 DE L'AUTORITÉ FÉDÉRALE DE SURVEILLANCE EN MATIÈRE DE RÉVISION (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit des comptes annuels et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.

Élément clé: les placements de devises représentent la position la plus importante du bilan de la Banque nationale suisse au niveau numérique. En raison de leur composition et de leur montant, même de légères modifications du prix des titres négociables et du cours du franc peuvent avoir un impact considérable sur l'évaluation dans le bilan ainsi que sur le résultat brut et, par conséquent, sur les fonds propres de la Banque nationale suisse. C'est pourquoi l'évaluation des titres négociables dans les placements de devises a constitué un élément important de notre audit.

Placements de devises

Lors de l'audit des placements de devises, nous avons réalisé entre autres les opérations d'audit significatives suivantes: nous avons comparé l'évaluation des titres négociables (papiers monétaires, obligations et titres de participation) contenus dans les placements de devises avec les valeurs de référence que nous avons calculées au moyen d'une procédure d'évaluation propre. La méthode d'évaluation que nous avons utilisée tient compte notamment de la liquidité du marché et d'autres caractéristiques pertinentes pour l'évaluation des différents titres négociables. De plus, nous avons testé la procédure d'évaluation dans les applications informatiques pertinentes.

De plus amples informations sur les placements de devises figurent aux chiffres 02 et 25 de l'annexe aux comptes annuels.

RAPPORT SUR D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGALES

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 47 LBN en combinaison avec l'art. 728 CO et l'art. 11 LSR), et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de banque.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'affectation du bénéfice au bilan est conforme à la loi sur la Banque nationale, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

PHILIPP RICKERT
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

CARLA SCOCA
Experte-réviser agréée

Zurich, le 28 février 2020